



Association de Seniors de la Fonction publique européenne

SEPS – SFPE



Qui assure notre sécurité sociale ?

La Commission européenne / PMO.

**Nos acquis sociaux sont-ils
immuables?**

**En cas de modification du Statut tout
risque d'être remis en question**

(cf réforme 2004 & 2014).

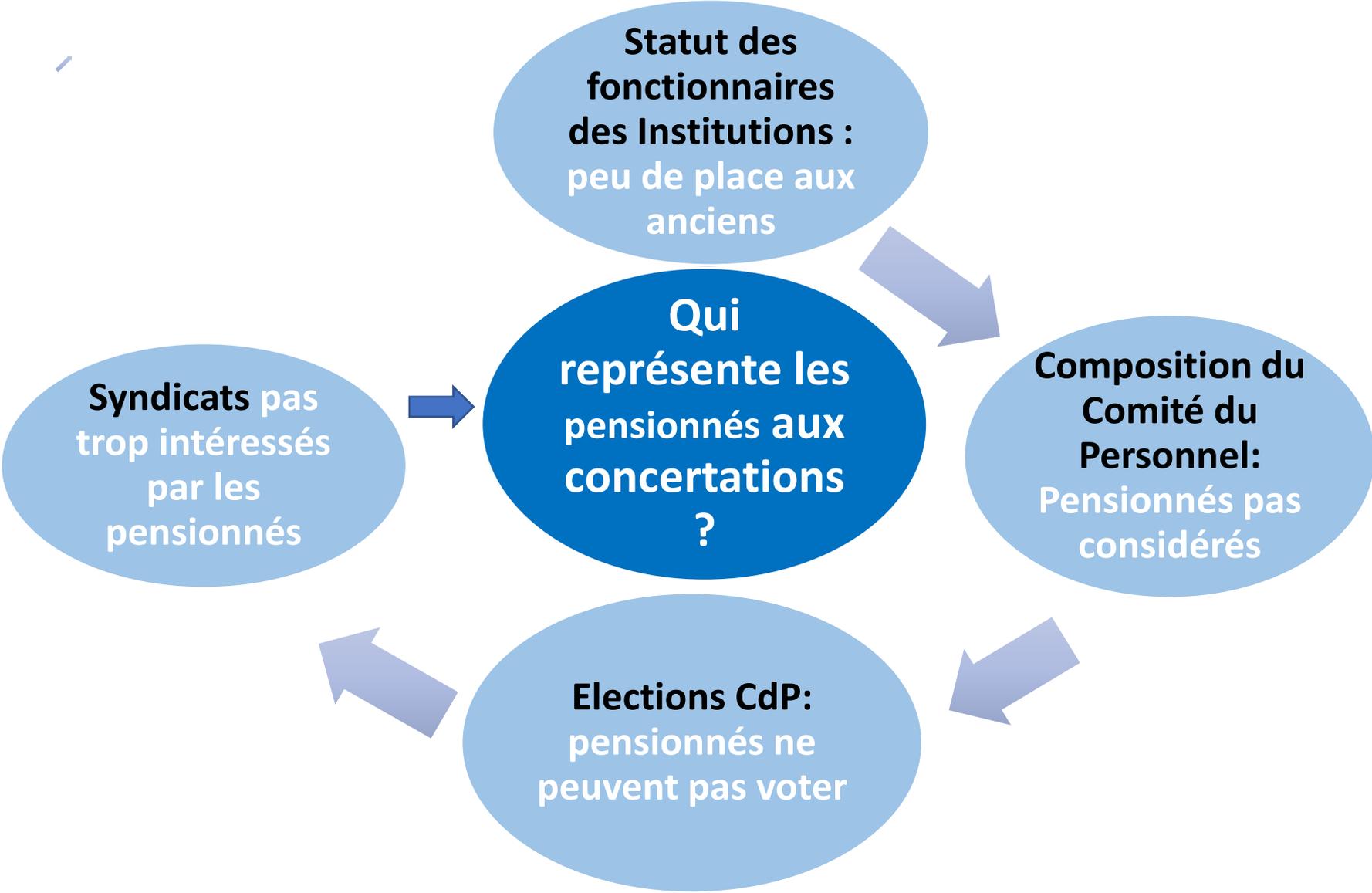
**Quelques
questions
préalables**

PROBLEME !

**Les organes statutaires de
représentation du personnel
n'incluent pas les retraites !**

**Pourtant nous sommes concernés :
Pensions, Méthode, RCAM.**

Qui défend les pensionnés ?



**Toujours participer au dialogue social,
concertations et comités paritaires**
(avec droit de parole et droit de vote)

**Solution
(après 2007)**

**→ Statut particulier
de la SFPE-SEPS (2007)**

Les fonctionnaires actifs, proches de la retraite

- peuvent faire partie de la SEPS;
- en tant qu'actifs, ils peuvent siéger de plein droit dans les comités paritaires et représenter la SEPS-SFPE (p. ex. CGAM)

+ Collaboration avec les syndicats

Objectif de la SEPS

Objectif premier :

**Défendre les
Intérêts
des anciens**

Objectifs

1.

Défense des acquis

Dialogue social

Réunions intersyndicales

Réunions de dialogue social Commission

Concertations (COCO)

Conciliations

Contribution directe

Etudes

Vulgarisations

Rapports d'information

Propositions (CGAM, CASS, Statut)

Avis

Position des pensionnés

Bulletin d'information

4 fois par an

Réunions plénières ouvertes (ZOOM)

4 fois par an

Informations – questions

Site Web SEPS-SFPE

www.SFPE-SEPS.be

Messages par Internet

(relais du PMO- DG HR)

Vade-mecum

Procédures – formulaires

Assurances complémentaires au RCAM

Ass. Santé Ass. Accident Ass. Autres

Objectifs

2.

Communi- cation



Objectifs

3.

Aide

Réponses aux questions par les bénévoles

PMO-RCAM/Pensions – DG HR D

Ambassadeurs PMO – Documents –
Assurances - Médiation – Orientation –
Conseil – Aide directe

Support juridique

Statut – Pensions (Eur et nationales)
Fiscalité – Successions – Autres

Formations

Numéro unique 7j/7 et 24h/24

+32 475 472 470

✓ ASBL selon la loi belge

✓ Pluraliste

✓ Apolitique et indépendante des syndicats
(collabore avec toutes les OSP)

✓ Indépendante des Institutions:

ne reçoit pas de subside mais accepte le support
logistique offert par la Commission (DG HR D1) et le
SG du Conseil (Service Social)

✓ Les membres actifs sont des purs bénévoles

✓ Assemblée générale – Membres effectifs

✓ Conseil d'administration

✓ Bureau au Conseil de l'UE (Justus Lipsius)

✓ Bureaux à la Commission (av. des Nerviens, 105)

✓ Antenne : SEPS-Italia

✓ www.SFPE-SEPS.be

Identité
Organisation

P
R
I
O
R
I
T
E

PRIORITE

De la SEPS-SFPE

**Défense de
nos
intérêts**



Deux exemples

Recours

Articles 90

Tribunaux nationaux

Cour européenne de justice

Dialogue social

Modification du Statut en 2013



**Défense
En
justice**

Recours au niveau national

Suivi de recours à la Cour EU

Exemple : droit de cumul pensions nationales et européenne (2015)

Article 90 au départ

Suivi de recours à la Cour EU

Exemple : droit de reprise du travail après invalidité (2023)

Négociations du nouveau Statut 2014

**Grâce à la participation
assidue des anciens**

Maintien du système de pension
(fonds notionnel mieux compris)

Parallélisme salaires – pensions (récupéré)

Méthode automatique d'adaptation des rémunérations
Clauses d'exclusion, de modération, de récupération

Pas de prélèvement de solidarité (6%).

**Défense de
nos
acquis**



Discussions sur les pensions ?

Déclaration de 5 Etats membres dès 2014

(UK, DK, NL, AU, CZ)

... un service public que l'UE peut se permettre d'entretenir. »

CFP – MFF Ch VII réduit de 3 Milliards €

La partie “Pensions” est “stable” mais:

Proposition de la Commission de considérer un fonds de pension par capitalization (?!)

Rapport de la Commission sur l'application du Statut 2014

2022 - 2023

- Possible révision du régime des pensions
- Possible révision de la méthode d'adaptation des rémunérations

Selon le Commissaire Hahn :

Demande de la Suède (présidente du Conseil en janvier 2023) de revoir l'ensemble pension / méthode / ...

Discussions en cours ?????

**Défendez
vos acquis**

Pour se défendre, il faut être présent

**Donnez une représentativité réelle
aux associations**

SEPS travaille avec vous pour vous

**Inscrivez-vous dès maintenant !
(Même bien avant la retraite)**

www.SFPE-SEPS.be

info@sfpe-seps.be